

CONVENTION ETATS-UNIS / FRANCE DE 1857 L'ECHANGE RECIPROQUE PAR LA VOIE D'ANGLETERRE

Le 2 mars 1857 est signée à Washington la première convention postale entre les Etats-Unis et la France. Sa date d'application est fixée au 1er avril. Elle restera en vigueur jusqu'au 31 décembre 1869.

Jusqu'au 31 décembre 1867, cet accord sera partiellement dépendant de la convention signée entre la France et le Royaume Uni le 24 septembre 1856. La France paie au Royaume Uni les frais de transit pour toutes les lettres passant par l'Angleterre, ainsi que les frais de transport pour toutes les lettres acheminées par paquebot anglais.

En 1868 et 1869, de nouvelles modifications sont apportées par les conventions signées en 1867 et 1868 entre les Etats Unis et le Royaume Uni. Les deux pays ont leurs propres accords avec les compagnies maritimes, la notion de nationalité du paquebot est abandonnée. Ce qui modifie le montant des crédits de transit et de transport sur les lettres transportées par certaines compagnies.

Les principaux éléments du texte sont les suivants :

- Seules les lettres ordinaires sont concernées par cet accord, à l'exclusion de tout autre objet.
- Elles peuvent être envoyées de France affranchies ou reçues des Etats Unis non affranchies au tarif de 80 centimes par 7 1/2 grammes.
- Elles peuvent être envoyées des Etats Unis affranchies ou reçues de France non affranchies au tarif de 15 cents par 1/4 d'once (7,09 grammes).
- Chaque lettre fait l'objet d'un crédit du au pays destinataire si elle est affranchie ou d'un crédit du au pays expéditeur si elle est non affranchie.

Dans cette présentation sont montrés et commentés différents documents :

- Lettres antérieures à la convention.
- Lettres accidentées.
- Affranchissements.
- Affranchissements insuffisants.
- Crédit 1857 / 1867.
- Crédit 1868 / 1869.
- Lettres envoyées à découvert.
- Guerre de Sécession.
- Imprimés.
- Levées exceptionnelles.
- Marques privées de paquebot.

Du Mans le 1er avril 1857, premier jour d'application de la convention Etats Unis / France. Lettre transportée par l'Arabia de la compagnie anglaise CUNARD parti de Liverpool le 4 avril. C'est le premier paquebot, au départ du Royaume Uni, à transporter du courrier dans le cadre de la convention Etats Unis / France.



Cette lettre, a d'abord été comptée en port payé (P.P.) jusqu'au port de débarquement comme c'était l'usage avant le traité, puis en port payé jusqu'à destination (P.D.). Un crédit (6 manuscrit) du pour un double port intérieur américain, a été remplacé par un (3 manuscrit) pour un simple port américain réellement du par la France aux Etats Unis.

CONVENTION ETATS-UNIS / FRANCE DE 1857

L'ECHANGE RECIPROQUE PAR LA VOIE D'ANGLETERRE

Affranchissement insuffisant

Voie d'Angleterre paquebot américain, INMAN LINE.

" ETNA " Liverpool 17/12 - Queenstown 18/12 - New York 31/12/1862.



Lettre insuffisamment affranchie de 7 1/2 à 15 grammes (aurait du être payé 80 C X 2), traitée comme non affranchie. Le destinataire doit 30 cents (15 cents X 2). Les Etats Unis rétrocèdent 12 cents (6 cents X 2) à la France pour son port intérieur et le transit anglais.

Voie d'Angleterre paquebot anglais, CUNARD LINE.

" SCOTIA " Liverpool 26/08 - Queenstown 27/08 - New York 05/09/1865.



Lettre insuffisamment affranchie de 7 1/2 à 15 grammes (aurait du être payé 80 C X 2), traitée comme non affranchie. Le destinataire doit 30 cents (15 cents X 2). Les Etats Unis rétrocèdent 24 cents (12 cents X 2) à la France pour son port intérieur, le transit et le transport par paquebot anglais.